

## Liste des servitudes

### Commune de Wavignies

Code	Nom	Gestionnaire de SUP
A1	Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumises au régime forestier	
A2	Servitudes pour la pose de canalisations souterraines d'irrigation	
A3	Servitudes pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des canaux d'irrigation	
A4	Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux	
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement	
A6	Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres	
A7	Forêts de protection	
A8	Travaux de boisement et reboisement	
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits	
AC2	Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classés et inscrits	
AC3	Servitudes de protection des réserves naturelles	
AC4	Servitudes résultant des zones de protection du patrimoine architectural et urbain	
AR3	Servitudes concernant les magasins de poudre de l'armée	
AR4	Servitudes concernant l'établissement de terrains d'atterrissage destinés à l'armée de l'air	
AR5	Servitudes relatives aux fortifications, aux places-fortes et aux ouvrages militaires	
AR6	Servitudes aux abords des champs de tir	
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	Agence Régionale de Santé (ARS)
EL10	Servitudes de protection des parcs nationaux	
EL11	Servitudes relatives aux voies express et aux déviations d'agglomération	
EL2	Servitudes en zones submersibles	
EL3	Servitude de halage et de marchepied	
EL5	Servitudes de visibilité sur les voies publiques	
EL6	Servitudes grevant les terrains nécessaires aux routes et aux autoroutes	
EL7	Servitudes d'alignement	
I1	Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression	
I2	Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie des cours d'eau	
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	
I4	Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques	
I5	Servitudes relatives aux canalisations de transport de produits chimiques	

<b>I6</b>	Servitudes concernant les mines et carrières	
<b>I7</b>	Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz	
<b>I8</b>	Servitudes relatives aux stockages souterrains d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés	
<b>I9</b>	Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de chaleur	
<b>INT1</b>	Servitudes au voisinage des cimetières	
<b>JS1</b>	Servitudes de protection des installations sportives	
<b>PM1</b>	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	
<b>PM2</b>	Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées	
<b>PT1</b>	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	<b>Agence Nationale des Fréquences (ANFR)</b>
<b>PT2</b>	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État	
<b>PT2LH</b>	Servitudes relatives aux liaisons hertziennes concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État	<b>Agence Nationale des Fréquences (ANFR)</b>
<b>PT3</b>	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	
<b>PT4</b>	Servitudes d'élagage relatives aux lignes de télécommunication empruntant le domaine public	
<b>T1</b>	Servitudes relatives aux chemins de fer	
<b>T4</b>	Servitudes aéronautiques de balisage	
<b>T5</b>	Servitudes aéronautiques de dégagement	
<b>T6</b>	Servitudes aéronautiques concernant la réservation de terrains pour les besoins du trafic aérien	
<b>T7</b>	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement	

## Commune de Wavignies

### Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

#### Servitudes résultant de l'instauration des périmètres de protection des eaux potables et minérales (AS1) :

Gestionnaire de SUP : Agence Régionale de Santé (ARS)

- Captages de Wavignies : périmètres rapprochés et éloignés (*arrêté de DUP du 09 mars 1984*).

#### Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques (PT1) :

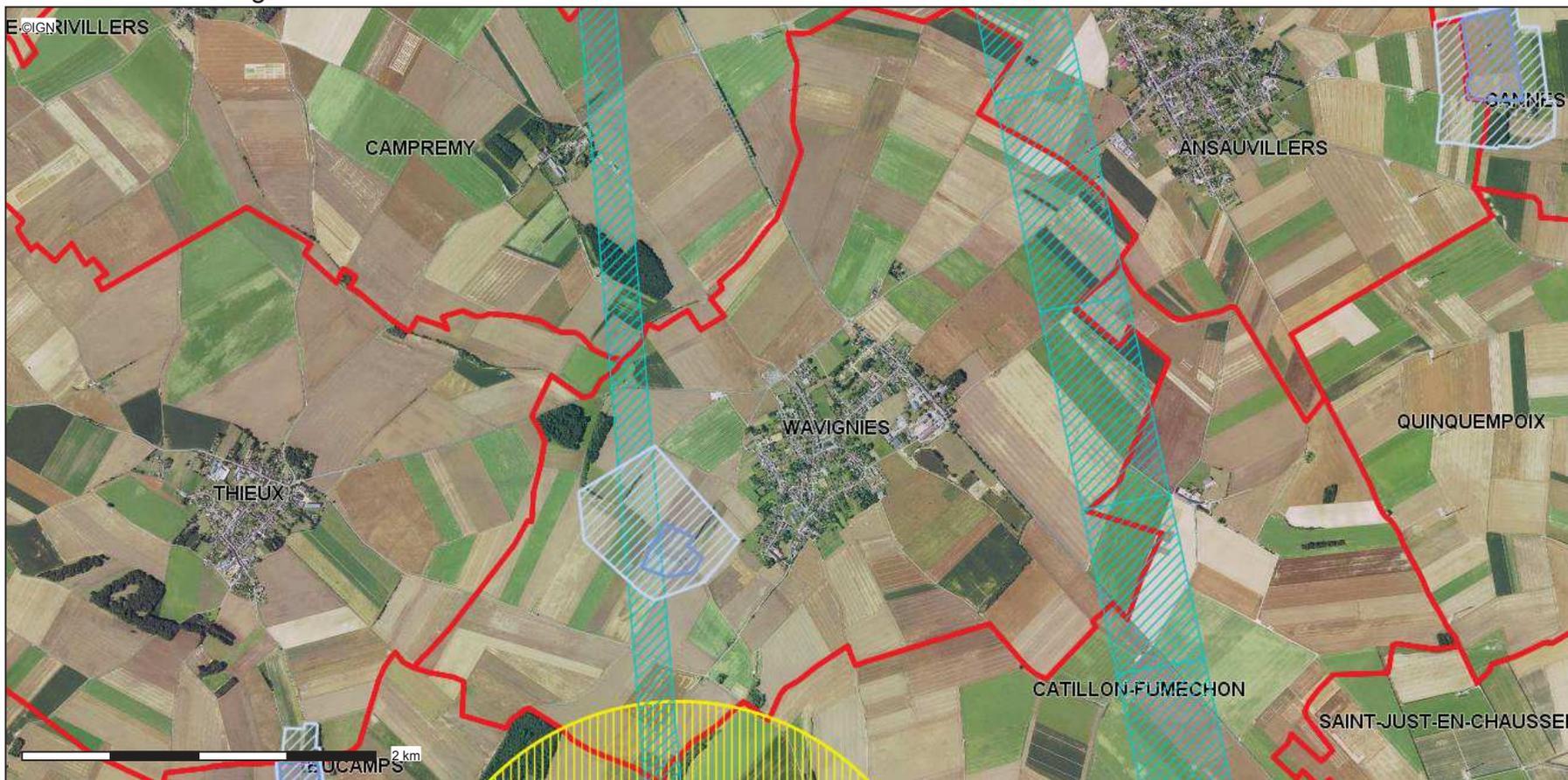
Gestionnaires de SUP : Agence Nationale des Fréquences (ANFR) & Armée de Terre

- Station de Catillon-Fumechon (*décret du 1er août 1994*).

#### Servitudes relatives aux liaisons hertziennes concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État (PT2LH) :

Gestionnaires de SUP : Agence Nationale des Fréquences (ANFR) & Armée de Terre

- Faisceau hertzien entre les stations de Catillon-Fumechon et Dury (*décret du 29 juin 1990*) ;
- Faisceau hertzien entre les stations de Saint-Just-en-Chaussée et Dury (*décret du 11 mars 1983*).



-  Limites départementales
-  (AS1) Périmètre de protection Rapproché captage
-  (AS1) Périmètre de protection Eloigné captage
-  (PT2LH) SUP de protection contre obstacle pour
-  (PT1) SUP de protection contre perturbation électromagnétique
-  Communes
-  BD Ortho

**Description :**  
Servitudes AC1, AC2, AC4, A4, PT1, PT2, AR3, AR6, AS1, EL3, T5, I3

La DDT ne saurait garantir l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies, celles-ci étant, dans la plupart des cas, collectées auprès de personnes tierces (exploitants ...).